

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 49431 B1** (51) Cl. internationale : **C06B 45/10; C06B 25/20**

(43) Date de publication :
31.07.2024

(21) N° Dépôt :
49431

(22) Date de Dépôt :
23.06.2017

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/IT2017/000130 23.06.2017

(71) Demandeur(s) :
KNDS AMMO ITALY S.P.A., Via Ariana Km. 5,2 00034 Colferro (Roma) (IT)

(72) Inventeur(s) :
IUDICI, Nicola ; GIROTTI, Michela ; LEPORE, Laura

(74) Mandataire :
SABA & CO

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation :17791467.8

(54) Titre : **COMPOSITION DESTINÉE À UNE POUDRE PROPULSIVE À BASE UNIQUE DESTINÉE À UNE MUNITION ET MUNITION COMPRENANT UNE TELLE COMPOSITION**

(57) Abrégé : La présente invention concerne une composition destinée à une poudre propulsive à base unique destinée à une munition, constituée de nitrocellulose en tant que base explosive, d'un constituant plastifiant inerte, d'au moins un constituant stabilisant de nitrocellulose et, éventuellement, d'un constituant réducteur d'éclair et de traces d'un ou de plusieurs solvants et d'eau. Le constituant plastifiant inerte susmentionné est le sébacate de dibutyle (DBS). De préférence, le sébacate de dibutyle est présent à une teneur comprise entre 2 % et 7 % en poids.

REVENDICATIONS

1. Composition pour poudre propulsive à base unique destinée à une munition, constituée de nitrocellulose en tant que base explosive, d'un composant plastifiant inerte, d'au moins un composant stabilisant de nitrocellulose et, éventuellement, d'un composant antilueur et de traces d'un ou plusieurs solvants et d'eau, caractérisée en ce que ledit composant plastifiant inerte est constitué par du sébacate de dibutyle (DBS), le sébacate de dibutyle étant présent selon une teneur comprise entre 1 % et 10 % en poids.

2. Composition selon la revendication 1, dans laquelle le sébacate de dibutyle est présent selon une teneur comprise entre 2 % et 7 % en poids.

3. Composition selon la revendication 2, dans laquelle le sébacate de dibutyle est présent selon une teneur comprise entre 3 % et 5 % en poids.

4. Composition selon une ou plusieurs des revendications précédentes, dans laquelle ledit composant stabilisant de nitrocellulose, au moins au nombre de un, est sélectionné dans le groupe composé des nitramines, des nitrosamines, des urées, des dérivés desdits composés ou des mélanges de ceux-ci.

5. Composition selon une ou plusieurs des revendications précédentes, dans laquelle ledit composant stabilisant de nitrocellulose, au moins au nombre de un, est constitué par de la 1,3-diéthyl-1,3-diphénylurée.

6. Composition selon une ou plusieurs des revendications précédentes, dans laquelle ledit composant stabilisant de nitrocellulose est présent selon une teneur comprise entre 1 % et 5 % en poids.

7. Composition selon la revendication 6, dans lequel ledit composant stabilisant de nitrocellulose est présent selon une teneur comprise entre 2,5 % et 3,5 % en poids.

5 8. Composition selon une ou plusieurs des revendications précédentes, dans laquelle la nitrocellulose est présente selon une teneur comprise entre 82,5 % et 98 % en poids.

9. Composition selon la revendication 8, dans laquelle la nitrocellulose est présente selon une teneur comprise entre 89 % et 94,5 % en poids.

10 10. Composition selon une ou plusieurs des revendications précédentes, dans laquelle ledit composant antilueur, au moins au nombre de un, est présent selon une teneur comprise entre 0,5 % et 2,5 % en poids.

15 11. Composition selon la revendication 10, dans lequel ledit composant antilueur, au moins au nombre de un, est constitué par du sulfate de potassium.

12. Munition, caractérisée en ce qu'elle est chargée d'une poudre propulsive présentant une composition selon une ou plusieurs des revendications précédentes.

20 13. Munition selon la revendication 12, présentant un calibre entre 40 mm et 155 mm, de préférence un calibre de 40 mm, 76 mm, 100 mm ou 155 mm.